

Roderen-infos

Bulletin d'Information de la commune de Roderen

Edition N° 157 - 19 août 2022



Le 25 août 1942, l'Allemagne nazie publie un décret contraignant les Alsaciens à effectuer leur service militaire dans les rangs de l'armée allemande. Cela fera donc 80 ans dans quelques jours ! Sur proposition de la C.E.A, les communes sont invitées à rendre un hommage aux 134 000 « Malgré-Nous » Alsaciens et Mosellans enrôlés dans l'armée allemande et aux 10 000 femmes enrôlées de force dans différentes structures nazies. Roderen comptera 72 jeunes hommes enrôlés dont 23 ne reviendront pas. On dénombre également 5 Malgré-Elles à Roderen (Source : Une jeunesse sacrifiée - Le Monument aux morts de Roderen - Mai 2010 - Michelle et André SPETZ).

Cette cérémonie se déroulera devant la stèle dédiée aux « Malgré-Nous », à côté du monument aux morts, **jeudi 25/08/2022, à 18h00. Je vous invite à y participer.** Pour mémoire, une borne mémorielle se trouve au fond de l'église. Celle-ci retrace le trajet des 5 rescapés de Tambow (camps de prisonniers en Russie) ainsi que le lieu de décès ou de sépulture des malgré-nous de Roderen.

Le 10 septembre, aura lieu notre traditionnelle journée citoyenne. Vous trouverez le bulletin de participation ci-dessous. Je vous encourage à venir nombreux à cette journée dédiée à l'embellissement de notre village.

Bonne lecture de ce numéro de Roderen-infos. Je vous souhaite d'ores et déjà une bonne rentrée !

Christophe KIPPELEN - Maire de Roderen

Journée citoyenne - Samedi 10 septembre 2022

Rendez-vous dans la cour de l'école élémentaire

8h00 Café d'accueil
8h30 Démarrage des travaux
12h00 Fin des travaux, verre de l'amitié et repas

Les habitants de Roderen désireux de consacrer un peu de leur temps à l'embellissement de notre commune auront la possibilité de participer aux travaux suivants :

- **TRAVAUX de MAÇONNERIE ou de PEINTURE**
- **ARRACHAGE DES PLANTES DANS LA RIVIERE**
Du début de la rue de Rammersmatt jusqu'à la rue de la chapelle
- **TRAVAUX de DESHERBAGE et de DEBROUSSAILLAGE**

RECOMMANDATIONS : Pour l'arrachage, le désherbage et le débroussaillage, Il est recommandé de porter des bottes et de prévoir des gants.



TALON DE PARTICIPATION

à retourner à la mairie pour mercredi 7 septembre 2022
ou par mail : mairie@roderen.fr

NOM :	Souhaite participer aux travaux :
PRENOM :	<input type="radio"/> de maçonnerie
E-mail :	<input type="radio"/> de peinture
Participera à la journée citoyenne.	<input type="radio"/> d'arrachage
Participera au repas : OUI - NON	<input type="radio"/> de désherbage
Nombre de personnes :	<input type="radio"/> et de débroussaillage

Malgré-Nous
80 ans !
Journée citoyenne

À vos côtés depuis 1997

Territoire d'Énergie Alsace est un syndicat composé de 332 communes haut-rhinoises et de 2 Communautés de Communes bas-rhinoises. Le Syndicat est propriétaire de plus de 10 000 km de réseaux électriques basse et haute tensions : 4 059 km de lignes haute tension et 6 613 km de lignes basse tension. Créé en 1997, il a vu ses compétences évoluer au fil du temps pour devenir une structure au service de 368 communes membres.

FONCTIONNEMENT DE NOTRE SYNDICAT

À ce jour, le Syndicat est administré par un **Comité Syndical** composé de 40 membres titulaires et 40 membres suppléants. Il est présidé par Jean-Luc BARBERON, assisté de 6 Vice-Présidents. Un **Bureau**, composé de 12 membres, prépare les décisions à prendre par le Comité. Une **équipe** de 8 personnes, dirigée par René WUNENBURGER, est au service des communes membres.

NOS MISSIONS ET COMPÉTENCES

-  Représenter les communes adhérentes dans la distribution publique d'électricité et de gaz ;
-  Organiser et exercer le contrôle de la bonne exécution des Contrats de concession par EDF, ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ Energies, CALEO, et depuis peu, GAZ DE BARR ;
-  Élaborer une programmation pluriannuelle des travaux avec l'ensemble des concessionnaires ;
-  Favoriser une meilleure coordination dans l'étude et la réalisation des travaux entre tous les intervenants (concessionnaires, communes, Communautés de Communes et Syndicat) ;
-  Reverser aux communes les sommes dues par ENEDIS et par les fournisseurs d'électricité ;
-  Mettre en place une assistance mutualisée à ses collectivités membres, pour la maîtrise de leur Redevance d'Occupation du Domaine Public et la gestion de leurs fourreaux ;
-  Mettre en oeuvre de nouvelles possibilités d'interventions dans le domaine de l'éclairage public et de la mobilité propre pour la transition énergétique.



LA CRÉATION ET L'ÉVOLUTION DU SYNDICAT

DÉCEMBRE 1997	Création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin, à l'initiative de l'Association des Maires du Haut-Rhin.
NOVEMBRE 2000	Le Syndicat ajoute la compétence gaz et devient Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.
DÉCEMBRE 2008	Adhésion au Syndicat de la Ville de Mulhouse. Ainsi, toutes les communes desservies par Enedis sont membres du Syndicat.
DÉCEMBRE 2015	Adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim , comprenant 18 communes.
JUIN 2016	Le Syndicat devient le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, et intègre la Communauté de Communes de la Vallée de Villé comprenant 18 communes.
DÉCEMBRE 2017	Le périmètre du Syndicat est étendu à la commune de Hésingue pour son secteur de l'emprise aéroportuaire . Le Syndicat compte alors 368 communes membres .
MARS 2022	Le Syndicat change ses Statuts et intègre la compétence Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques ; il devient alors Territoire d'Énergie Alsace .

CONTACT :

TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE
11 rue du 1^{er} Cuirassiers
68 000 COLMAR

Tél. : 03 89 21 11 60
Courriel : sde.68@calixo.net

Marché des producteurs - vendredi 21 octobre 2022

Forts du succès du premier marché des producteurs d'avril 2022, nous vous donnons rendez-vous pour un deuxième marché cet automne : **vendredi 21 octobre 2022 à partir de 17h30**, dans la cour de l'école élémentaire. Vous y retrouverez quelques-uns des producteurs présents en avril dernier auxquels s'ajouteront de nouvelles propositions. Retenez la date !



Rappels concernant le stationnement

Dans notre village, la plupart des habitants garent leurs véhicules sur leur propriété. Ceci contribue à la sécurité de tous en laissant libres et dégagées les voies d'accès à toutes les maisons du village.

D'autres véhicules stationnent dans les rues. Ceci n'est pas interdit mais pose parfois problème quand d'imposants véhicules doivent circuler sur ces voies publiques (camions ou attelages de grande taille).

Au-delà de 7 jours sans bouger, le stationnement devient « abusif ».

Très gênants sont les véhicules stationnés sur les trottoirs ou à des endroits interdits. Ceci est constaté régulièrement et peut provoquer la verbalisation de ces véhicules par les services de Gendarmerie ou de la Brigade Verte.

Une mesure émanant du ministère de l'Intérieur depuis le 5 juillet 2015 crée une infraction pour stationnement "très gênant" qui sanctionne d'une amende de 135 euros le stationnement sur le trottoir (même avec seulement deux roues du véhicule !).

Vous devez payer une amende forfaitaire si vous ne respectez pas les règles de stationnement :

- **Stationnement abusif : 35 €**
- **Stationnement gênant : 35 €**
- **Stationnement très gênant : 135 €**
- **Stationnement dangereux : 135 €. Vous perdez également 3 points sur votre permis et risquez une suspension de permis de conduire de 3 ans maximum.**

De plus, votre véhicule peut être [immobilisé](#) et [mis en fourrière](#) si vous êtes absent ou si vous refusez de déplacer votre véhicule.



Concours des maisons fleuries

Vendredi 5 août 2022, les membres de la commission "environnement-fleurissement" ont constitué le jury du concours des maisons fleuries et visité le village. Voici les résultats de ce concours annuel :

Maisons avec abords

Hors Concours 1^{er} prix 2021

MONNA Danielle et Jean-Pierre

- 1 HATTENBERGER Aurélie et NOTTER Philippe
- 2 TOMASZIK Madeleine et Daniel
- 3 KLIPFEL Halali et Raymond
- 4 SPRINGER Michel
- 5 BICKEL Christiane
- 6 GSCHWEND Marthe et Clément
- 7 SCHNEBELEN Marie-Laure et Gaston
- 8 ex aequo WAGNER Vanessa et LUTTRINGER Yannick
- 8 ex aequo TSCHIERET Giuliana et Michel
- 10 WELKER Marie et KIPPELEN Eric

Maisons sans abords

Hors Concours 1^{er} prix 2021

RUFFIO Régis

- 1 HATTENBERGER Régine et Alain
- 2 SESTER Patricia et Didier
- 3 BISSLER Françoise et Claude
- 4 HUEBER Annette et Jean-Paul
- 5 BITSCH Marlène et Roland
- 6 BLONDEL Christiane

Grands Anniversaires

Septembre 2022			
HURTH	Yvonne	02/09/1930	92
MICHELUTTI	Lucien	07/09/1943	79
MENNY	Jean	08/09/1931	91
PLUME	Laurent	09/09/1936	86
DANTZER	Marie-Louise	13/09/1943	79

Octobre 2022			
KIEFFER	Bernard	02/10/1930	92
BUHR	Laurent	08/10/1931	91
MONTAGNON	Germaine	10/10/1937	85
TSCHIRHART	Marie	11/10/1940	82
BUHR	Marie-Louise	13/10/1947	75
STACHORSKY	Solange	19/10/1945	77
RUDLER	André	22/10/1938	84
KLIPFEL	Marie-Thérèse	25/10/1937	85



Décès

26/06/22 à Thann,
Antoine FRISCHKNECHT
retraité, 88 ans

25/06/2022 à Roderen,
Jean, Bernard, FUCHS,
retraité, 81 ans

13/08/2022, à Senthem,
Marie, Reine TSCHIRHART,
retraîtée, 88 ans

Naissances



20/06/2022 à Mulhouse Aloïse, Marie-Thérèse, Louise
MALNORY fille de Mélanie et Aurélien MALNORY

15/07/2022 à Mulhouse Augustine, Rose AUER
fille de Emilie FRITSCH et Sébastien AUER



Noces d'or

04/08/2022
Germaine et Hubert MAITRE



Noces de palissandre

09/08/2022
Denise et Laurent BUHR

Mariage

30/07/2022 Stéphane RUFF, directeur technique,
et Erika RINGENBACH, professeur des écoles,
domiciliés à REPPE (90)

Commune
De
Roderen



THANN
CERNAY
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES